



Montpellier, le 3 mars 2021

Jérôme FOURNIER
Secrétaire académique SE-UNSA

A

Madame la Directrice des ressources humaines
de l'académie de Montpellier
Rectorat, 31, rue de l'Université
34064 Montpellier cedex 2

Madame la Directrice,

Des psychologues de l'éducation national nous ont informé qu'ils n'avaient pas perçu la prime d'équipement informatique, alors que le décret n° 2020-1524 du 5 décembre 2020 créé cette prime pour les enseignants et les PsyEN.

Le SE-Unsa vous demande donc que cette prime soit mise en paiement le plus rapidement possible pour les psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Montpellier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'expression de mon entier dévouement au service public d'éducation.

Jérôme Fournier